



HAL
open science

Communautés, fragmentation territoriale et gouvernement au Proche-Orient arabe (Irak, Syrie, Jordanie et Liban)

Fabrice Balanche

► **To cite this version:**

Fabrice Balanche. Communautés, fragmentation territoriale et gouvernement au Proche-Orient arabe (Irak, Syrie, Jordanie et Liban). Colloque international "Les minorités et la question ethnique", Oct 2011, Lyon, France. pp.19-35. halshs-00721115

HAL Id: halshs-00721115

<https://shs.hal.science/halshs-00721115>

Submitted on 26 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



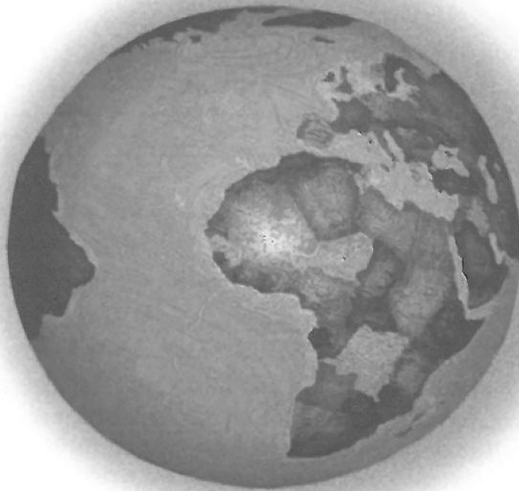
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



- Chaire UNESCO
- « Mémoire, Cultures et Interculturalité »
- (France)
-

ÉTUDES INTERCULTURELLES

Revue d'analyse publiée par la Chaire Unesco de l'Université catholique de Lyon



- Dossier : « *Les minorités et la question ethnique* »
Actes du Colloque international (Lyon, 14 & 15 octobre 2011)
- Première partie : *Appartenances ethniques et revendications*
- Deuxième partie : *Diversité ethnique et citoyenneté*
- Présentation de la Chaire

5/2012, Tome 1

1. *Toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées.*

2. *Tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture.*

3. *Dans leur variété féconde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité.*

Article 1^{er} de Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale
(UNESCO, 4 novembre 1966)



** Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cette Revue ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'Unesco et n'engagent pas l'Organisation.*

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que toutes les activités de notre Chaire s'inscrivent résolument dans les lignes directrices et le mandat même de l'UNESCO. A ce titre, tout en cherchant l'excellence, les activités de la Chaire doivent consister à œuvrer pour le rapprochement des civilisations, le dialogue des cultures, l'amitié et le respect mutuel entre les peuples et les nations. Il s'agit là d'une exigence fondamentale. Autrement dit, nos activités, notamment de recherche, doivent avoir une finalité pratique, conformément à ce qui précède.

COMMUNAUTES, FRAGMENTATION TERRITORIALE ET GOUVERNEMENT AU PROCHE-ORIENT ARABE (Irak, Syrie, Jordanie et Liban)

FABRICE BALANCHE

*Groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient
(GREMMO), Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM)*

Depuis l'occupation américaine de l'Irak en 2003, la fragmentation territoriale d'un Etat sur des bases communautaires et son corolaire, l'épuration ethnique, sont réapparues avec force. Au total, 4 millions d'irakiens, sur une population totale de 31 millions, ont fui leur lieu de résidence¹ pour l'étranger ou pour une zone irakienne plus hospitalière. Les Irakiens vivent dans un climat d'insécurité générale, mais aussi particulière lorsque leur appartenance communautaire et/ou ethnique les place en situation de minorité, dans le territoire où ils résident habituellement. La sécurité est devenue le critère majeur de localisation de la population à toutes les échelles. Elle aboutit au repli des différentes communautés sur des territoires homogènes, ce qui peut conduire, à terme, à la division du pays. La situation de l'Irak rappelle celle du Liban durant la guerre civile (1975-1990) où le pays fut menacé d'un éclatement en cantons communautaires, aboutissement logique du processus nationaliste qui a désintégré les empires austro-hongrois, russe et ottoman². Finalement, le Maronistan, le Chiitistan ou le Druzistan n'ont pas vu le jour. Le Liban a conservé son unité territoriale, à défaut d'indépendance politique, puisqu'il s'est retrouvé sous protectorat syrien jusqu'en avril 2005. Cependant, vingt ans après la guerre civile, les différentes communautés ne se sont pas fondues dans un creuset national. Certes, le pays est pacifié mais le communautarisme demeure, et l'instabilité politique récente en Syrie fait craindre une résurgence des problèmes internes. Au sein de ce Proche-Orient arabe, seule la Jordanie résiste à ce processus de fragmentation. Le royaume hashémite apparaît comme l'Etat arabe le plus stable de la région. Pourtant, il s'agit de l'Etat le plus artificiel, en prise directe avec le problème israélo-palestinien, qui plus est dirigé par une monarchie d'origine étrangère : les Hashémites du Hejaz. L'atout majeur de la Jordanie semble être son homogénéité communautaire, puisque le pays est peuplé à plus de 95% par des Arabes sunnites.

¹ Deux millions à l'étranger et deux millions au sein de l'Irak.

² Corm Georges : *Le Proche-Orient éclaté (1956 - 2010)*, Paris, Gallimard, 2007.

Dans le contexte conflictuel du Proche-Orient, marqué par le conflit israélo-arabe et la concurrence des grandes puissances pour les richesses en hydrocarbures du Golfe, la division communautaire est un facteur supplémentaire de conflit, contrairement aux pays du Maghreb. Certes, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sont des pays plus homogènes sur le plan religieux³, mais la division entre berbérophone et arabophone⁴ pourrait constituer une faille comparable à celle qui existe entre Kurdes et Arabes au Proche-Orient. Cela nous renvoie au fait que la communauté ou l'ethnicité⁵, pour employer un terme scientifique de rigueur, est une construction sociale et/ou politique et non pas une donnée fondamentale immuable forcément facteur de violence. Cependant, dans le contexte géopolitique du Proche-Orient contemporain, les fractures sociales recoupent des fractures communautaires, et lorsqu'une communauté s'identifie à un territoire, cela peut provoquer une partition du pays à la faveur d'un conflit. Le processus de mondialisation, qui provoque un affaiblissement des « Etats-nations », fait rejouer les lignes de failles communautaires, d'autant plus que les Etats du Proche-Orient ne sont que des Etats-territoire, car le processus de construction nationale est inachevé. Dans ce contexte, la remise en cause de l'autoritarisme, avec le « printemps arabe » de 2011, ouvre une période d'instabilité qui peut se révéler dangereuse pour les minorités dans toute la région. De l'invasion américaine de l'Irak en 2003 à la révolte syrienne de 2011, en passant par la révolution du Cèdre au Liban en 2005, huit années se sont écoulées durant lesquelles de nettes tendances à la fragmentation interne se sont dessinées.

ETHNIES ET RELIGIONS MINORITAIRES AU PROCHE-ORIENT ARABE

Les Etats arabes du Proche-Orient sont nés du découpage de l'Empire ottoman en 1918 par la France et la Grande-Bretagne. Les frontières du Proche-Orient ne correspondent pas à des constructions nationales qui se sont construites au fil des siècles, mais au passage brutal d'un Empire pluri-ethnique et pluri-confessionnel à des « Etats-nations » dans des frontières

³ La population de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie est sunnite à 99%. Il n'existe pratiquement pas de communauté chiite mais des communautés Kharidjites dans le Mzab et à Djerba. Il demeure quelques dizaines de milliers de juifs en Tunisie et au Maroc et quelques milliers de convertis au christianisme par des évangélistes.

⁴Au Maroc, on compte de 15 à 18 millions de berbérophones, soit environ 50 à 65 % de la population. En Algérie on trouve environ 12 à 14 millions de berbérophones, soit 30% de la population. En Tunisie, les Berbères représenteraient entre 5% et 10% de la population, mais seuls 78 000 parlent le berbère, soit à peine 0,8% de la population totale. Frédéric Deroche : *Les Peuples autochtones et leur relation originale à la terre*, L'Harmattan, 2008.

⁵ Selon Max Weber, l'ethnicité est le sentiment de partager une ascendance commune, que ce soit à cause de la langue, des coutumes, de ressemblances physiques ou de l'histoire vécue (objective ou mythologique). Poutigniat Philippe et Streiff-Fenart Jocelyne : *Théorie de l'ethnicité*, PUF, Paris, 1995.

délimitées en fonction d'intérêts extérieurs. La logique coloniale de la France et de la Grande-Bretagne, dans les nouveaux Etats sur lesquels elles obtiennent un mandat de la Société des Nations, consiste à diviser pour régner et s'appuyer sur les minorités. Le mouvement nationaliste arabe en Syrie et en Irak, combat cette politique et, une fois l'indépendance acquise, il s'efforce d'éliminer en théorie les différences entre les citoyens, dans le but d'unifier le pays. Le fait minoritaire est donc nié pendant des décennies au nom de l'unité nationale. Le Liban constitue une exception puisque chaque communauté confessionnelle est minoritaire⁶ et le communautarisme institutionnalisé par la Constitution. Chaque communauté possède depuis la création du Parlement, sous le mandat français (1920-1946), un quota de députés. La répartition confessionnelle des principaux postes de l'Etat a été officialisé par les accords de Taëf, en 1989, qui mirent fin à la guerre civile : le Président est maronite, le premier ministre sunnite et le chef du parlement chiite. En Syrie et en Irak, le communautarisme institutionnalisé est aboli après l'indépendance, mais cela n'empêche pas les revendications des minorités de s'exprimer, en particulier les revendications provenant des minorités ethniques, qui sont les premières victimes du nationalisme arabe, tandis que les différences confessionnelles sont atténuées par le caractère laïc des régimes. Cependant, le conflit israélo-arabe va rapidement conduire au départ des communautés juives dans les années 1950, même si les régimes arabes, en guerre contre Israël font clairement la différence entre antisionisme et antisémitisme. Au sein des régimes qui proclament haut et fort leur laïcité et l'unité nationale, les luttes politiques pour accaparer le pouvoir finissent par opposer des clans communautaires contre d'autres. En Syrie, ce sera la victoire du clan alaouite d'Hafez el Assad et en Irak celle du clan sunnite de Tikrit⁷ d'Ahmad Hasan el Bakr⁸ et de Saddam Hussein.

Dans l'Empire ottoman, aucune différence n'existait entre les sujets musulmans, qu'ils soient turcs, arabes ou kurdes. Cela renvoie à un hadith de Mahomet qui affirme : « *il n'est de différence entre le non-Arabe et l'Arabe que par la religion. Les plus nobles d'entre vous sont les plus pieux* ». En fait, ce hadith combattait une tendance de l'ethnie arabe à se considérer comme dotée d'une essence supérieure par rapport aux populations des pays conquis, même lorsqu'elles se convertissaient à l'Islam. L'Empire ottoman dont la cohésion aurait été menacée par un semblable racisme des Turcs, vis-à-vis

⁶ D'après Youssef Courbage, la répartition communautaire du Liban en 2005 serait la suivante : 31,5% de Chiïtes, 29% de Sunnites, 5,5% de Druzes, 19,9% de Maronites, 5,0% de Grecs orthodoxes, 4,2% de Grecs catholiques, 3,6% d'Arméniens et 13% d'autres chrétiens. Youssef Courbage et Emmanuel Todd : *Le rendez-vous des civilisations*, Seuil, Paris, 2007.

⁷ Tikrit est la ville d'origine des anciens dirigeants irakiens.

⁸ Premier ministre du maréchal Aref en 1963, puis Président de la République en juillet 1968 à la suite d'un coup d'Etat jusqu'à sa « démission », en 1979, au profit de son neveu Saddam Hussein.

des autres peuples, s'est donc efforcé de le combattre et de laisser une grande liberté aux non-musulmans pour éviter des révoltes. Le système du « millet », que l'on peut transcrire par « nation » ou « nationalité »⁹ était donc fondé exclusivement sur la religion ; il conférait aux communautés religieuses protection et autonomie. Les juifs et les différentes communautés chrétiennes possédaient leur propre organisation administrative et religieuse. Ils étaient des sujets protégés, les « *dhimis* »¹⁰, et soumis pour cela à un impôt spécial. En revanche, il n'existait qu'un seul millet musulman, dominé par les sunnites, et auquel sont forcés d'appartenir les chiites de toute obédience, à l'exception de certaines branches hétérodoxes, telles que les druzes et alaouites, qui sont complètement ostracisées. Le système du millet devint au XIX^{ème} siècle dangereux pour la cohésion de l'Empire, car la protection de l'identité « nationale », à travers celui de la religion, pouvait évoluer vers une revendication nationaliste chez les chrétiens qui, selon le statut d'Omar¹¹, étaient considérés comme des citoyens de seconde zone. Au milieu du XIX^{ème}, les réformes ottomanes (*Tanzimat*) abolissent le système du millet et le statut d'Omar, affirmant le principe d'égalité entre les sujets. Il s'agissait d'ôter aux puissances européennes tout prétexte d'intervention, car des communautés avaient adopté une position séparatiste. L'indépendance de la Grèce en 1827, soutenue par les puissances européennes, et l'émancipation de la Roumanie, Serbie et Bulgarie qui suivirent, encouragèrent le Sultan à lancer des réformes et notamment à reconnaître l'égalité des droits entre les sujets de religion différente. Mais sous le règne d'Abdul Amid II (1876-1909), les chrétiens furent souvent persécutés, car la perte des Balkans avait renforcé le caractère musulman de l'Empire. Le nationalisme arabe, en tant que réaction au colonialisme, est bien l'héritier de ce processus d'assimilation lancé sans succès à la fin de l'Empire ottoman. Cependant, si le nationalisme arabe dépasse les clivages religieux, il réactive le clivage entre Arabe et non Arabe.

La problématique du fait minoritaire au Proche-Orient est complexe, car elle croise des critères ethniques et religieux plus ou moins ressentis dans le pays concerné. En Syrie, les Tcherkesses¹² n'ont pas l'impression d'être une

⁹ Planhol (de) Xavier : Les nations du prophète, Paris, Fayard, 1995.

¹⁰ Le statut de « dhimi » est apparu dès le début de l'islam. Il était donné aux « gens du livre » par opposition aux « idolâtres » qui avaient le choix entre la conversion à l'islam ou la mort. La tolérance des conquérants musulmans à l'égard des chrétiens et des juifs, puis des zoroastriens et des hindous, s'expliquait par leur infériorité numérique dans les territoires conquis.

¹¹ Le Calife Omar (634-644) est humiliant pour les *dhimis* (les protégés) qui deviennent des citoyens de seconde zone. Ils ne doivent pas monter à cheval, se marier avec des musulmans, ne peuvent témoigner devant les tribunaux pour une affaire concernant les musulmans, etc.

¹² Ces peuples caucasiens musulmans furent chassés par les Russes au milieu du XIX^{ème} siècle vers l'Empire ottoman. Ils furent installés sur les marges steppiques pour protéger les terres agricoles des attaques bédouines, comme à Amman en Jordanie. Ils constituaient des recrues de qualité pour les armées des autorités mandataires.

minorité : parfaitement arabisés et musulmans sunnites, ils appartiennent à la communauté majoritaire. En Jordanie, ils forment un groupe bien identifié dans lequel le roi recrute sa garde présidentielle. Leur fidélité à la monarchie leur vaut certains privilèges, notamment celui d'avoir deux sièges réservés au parlement. Les Tcherkesses de Jordanie représentent le cas exceptionnel d'une minorité ethnique favorisée pour des raisons politiques. C'est également le cas des Arméniens de Syrie qui sont la seule communauté du pays à conserver leur langue, comme support d'enseignement de la maternelle au lycée, tandis que le kurde et le turc sont interdits. Les Arméniens n'ont aucune revendication irrédentiste et sont considérés comme un peuple invité dans la République Arabe Syrienne, ce qui n'est pas le cas des Kurdes et des Turkmènes suspectés de vouloir faire sécession dans les zones frontalières qu'ils occupent. Le régime baathiste syrien n'a pas engagé une épuration ethnique violente à l'égard de ces deux minorités, comme Saddam Hussein en Irak. Néanmoins les régions kurdes et turkmènes sont laissées dans un état de sous-développement, ce qui se traduit par leur statut de citoyen de seconde zone, pour ceux qui ont la chance d'avoir la nationalité syrienne¹³, et la volonté du régime de déplacer ces populations « allogènes » vers les grands centres urbains où ils s'arabiseront davantage que s'ils demeurent dans leurs fiefs. La dynamique est désormais inversée en Irak puisque le Kurdistan irakien est autonome vis-à-vis du gouvernement de Bagdad depuis 1991¹⁴. Le kurde est la langue d'enseignement depuis 20 ans, si bien que les nouvelles générations ne parlent plus l'arabe. Le Kurdistan irakien possède un gouvernement régional, le KRG (le Gouvernement Régional du Kurdistan), et un parlement élu qui en font une entité quasi-indépendante. Cet exemple fait très peur aux pays voisins qui redoutent une évolution semblable pour leur propre minorité kurde.

Sur le plan religieux, l'islam sunnite est la religion de 95% des Arabes. Il domine démographiquement en Syrie et en Jordanie, mais il est minoritaire au Liban et en Irak. La majorité chiite en Irak s'est emparée du pouvoir grâce à l'intervention américaine, après des siècles de marginalisation politique¹⁵, et ce sont désormais les arabes sunnites qui sont marginalisés, au grand dam de l'Arabie Saoudite. La protectrice de l'Islam sunnite craint l'émergence

¹³ La politique d'arabisation lancée dans les années 1950 fut intensifiée par le régime Baathiste en 1963 : création d'une ceinture de villages arabes à la frontière turque, interdiction de l'usage du turc et du kurde, retrait de la nationalité syrienne à une partie de la population kurde : les « *bidoun* » ou « sans papiers ». D'après les annonces officielles du Président Bachar el Assad, prises dans la tourmente de la révolte de 2011, tous les « *bidoun* » de Syrie devraient obtenir la nationalité syrienne cette année.

¹⁴ Après la première guerre du Golfe de 1991, une zone d'exclusion aérienne dans le Nord de l'Irak a permis aux Kurdes de résister aux attaques de l'armée de Saddam Hussein et de construire un embryon d'Etat.

¹⁵ Jean-Pierre Luizard, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2004.

d'un Etat chiite irakien, qui pourrait devenir le protecteur des communautés chiites du monde arabe avec le soutien de l'Iran. Ce sentiment d'être minoritaire au Moyen-Orient explique l'alliance, en apparence « contre-nature », au Liban, entre le Hezbollah, chiite, et le Courant Patriotique Libre, chrétien, du général Michel Aoun, et à l'échelle régionale leur soutien au régime « alaouite » de Bachar el Assad, considéré comme un rempart contre l'hégémonie sunnite. Les récentes déclarations du patriarche maronite Rai¹⁶, affirmant qu'il faut laisser du temps à Bachar el Assad, expriment bien l'inquiétude des chrétiens du Liban de voir tomber le régime syrien car cela signifierait le retour des sunnites au pouvoir à Damas, dans une version islamiste ou libérale, ce qui ne serait pas sans conséquence sur les équilibres politiques et communautaires au Liban. Les chrétiens en Syrie et au Liban ont peur, qu'en cas de problèmes politiques, ils soient les premières victimes de la violence et n'aient d'autre choix que de quitter la région, comme les trois quarts des chrétiens d'Irak depuis 2003.

Aujourd'hui nous nous trouvons donc face à un dilemme pour les minorités au Proche-Orient, car c'est à cette échelle que se pose réellement le problème : le retrait des troupes américaines d'Irak et la contestation du régime de Bachar el Assad en Syrie vont-ils ouvrir une période d'instabilité politique dans laquelle les minorités n'auront d'autre choix que de s'exiler ou se regrouper dans des réduits défensifs ? Ou bien les nouveaux régimes parviendront-ils à garantir leur sécurité et l'égalité avec les autres citoyens ? Au Liban, le compromis entre les différentes communautés est fragile¹⁷. L'Etat est faible et les institutions paralysées par le respect des sacro-saints équilibres communautaires. En Syrie, l'Etat baathiste centralisé affirme être le meilleur garant des minorités face à la montée de l'Islamisme qui gagnerait la communauté sunnite. Cependant, au nom de cette protection, les minorités confessionnelles sont prises en otage par le régime de Bachar el Assad, ce qui peut effectivement se retourner contre elles en cas de chute du régime. Le système politique décentralisé qui a succédé au centralisme baathiste de Saddam Hussein est-il la solution pour protéger les droits des minorités et maintenir la cohésion de l'Irak ?

¹⁶ « J'aimerais qu'on donne plus de chance à Bachar Al Assad », a-t-il confié sans détour, incitant à se garder « de lire la réalité orientale avec une vision occidentale » : « Assad a engagé une série de réformes, et il faut donner plus de chance au dialogue interne afin d'éviter la violence et la guerre. Il ne s'agit pas pour nous de soutenir le régime. Ce que nous craignons, c'est la transition... ». Cité dans *La Croix*, le 8 septembre 2011. http://www.la-croix.com/Religion/S-informer/Actualite/Le-nouveau-patriarche-maronite-reste-dubitatif-sur-le-Printemps-arabe-EP_-2011-09-08-708859

¹⁷ Le Pacte National de 1943 fait du Liban un Etat arabe d'inspiration chrétienne. Les accords de Taëf en 1989 mettent fin à la guerre civile et créent un nouvel équilibre entre chrétiens et musulmans.

LA FAIBLESSE DE L'ÉTAT LIBANAIS CREE UNE DECENTRALISATION DE FAIT

Le Liban est le premier pays de la région à avoir connu une fragmentation de son territoire lors de la guerre civile (1975-1990). La paix est revenue mais les cicatrices ne sont pas refermées et elles menacent de se rouvrir dès qu'une crise politique ou géopolitique éclate. En mai 2008, la prise de Beyrouth-Ouest par le Hezbollah a failli relancer une guerre communautaire, non plus entre milices chrétienne et musulmane, mais chiite et sunnite. La crise politique en Syrie a des répercussions au Liban, car les deux camps (8 mars et 14 mars¹⁸) s'affrontent sur le soutien ou non à apporter aux manifestants. Globalement, les chrétiens et les chiites ont peur qu'un nouveau régime syrien, dominé par les sunnites, ne renforce le camp sunnite au Liban, c'est-à-dire le 14 mars, la coalition dirigée par le mouvement du futur de Saad Hariri. Les chiïtes et les chrétiens qui constituent la majorité de la population libanaise se sentent minoritaires au sein du Moyen-Orient tout comme les chiïtes irakiens. C'est une des causes majeure de l'alliance, en apparence contre nature, entre les partis chiïtes (Hezbollah et Amal) et le Courant Patriotique Libre du général Aoun, qui représente la majorité des chrétiens libanais¹⁹. Cette coalition ne peut que soutenir le régime de Bachar el Assad, pour des raisons géopolitiques et de politique intérieure libanaise²⁰.

Le Liban peut être qualifié de démocratie au Proche-Orient. Les élections libres et le multipartisme permettent une alternance politique depuis le départ de l'armée syrienne en 2005. Mais l'exécutif est en permanence paralysé par les problèmes de constitution du gouvernement qui doit respecter un subtil équilibre communautaire et politique²¹. L'action du gouvernement central est aussi limitée par l'autonomie de fait dont dispose certains territoires contrôlés par des partis politiques, tel le Hezbollah, ou des notables locaux. Ces territoires peuvent reposer sur des identités confessionnelles : le Sud-Liban chiïte, le Chouf druze, le Kesrouan chrétien, mais aussi sur des divisions internes à une confession : le Liban nord maronite est divisé entre le fief des Frangieh autour de Zghorta -Ehden, et

¹⁸ A la suite du retrait syrien, les forces politiques libanaises ont constitué deux alliances : le 8 mars et le 14 mars. La première appelée pro-syrienne comporte le Hezbollah, Amal et le CPL du général Aoun, la seconde est dominée par le Courant du Futur de Saad Hariri, du PSP de Walid Joumblatt, des chrétiens des Forces Libanaises et Phalangistes, qualifiés d'anti-syriens. Depuis, les alliances ont évolué puisque le 8 mars s'est renforcé avec l'arrivée du PSP de Walid Joumblatt.

¹⁹ Si nous nous basons sur les résultats des élections législatives de 2009.

²⁰ Balanche Fabrice : « Syrie-Liban : des relations complexes », *Moyen-Orient*, n°2, octobre 2009.

²¹ Après les élections législatives de juin 2009, il a fallu attendre novembre pour que le gouvernement soit formé sous la direction de Saad Hariri. En janvier 2011, le gouvernement Hariri est tombé mais il a fallu attendre juin 2011 pour que le nouveau premier ministre Najib Mikati puisse former son gouvernement.

des Forces Libanaises de Samir Geagea autour de Bchareh²². Bien que le système administratif libanais soit officiellement tout aussi centralisé qu'en Syrie et en Jordanie, nous avons une décentralisation de fait en raison de la faiblesse de l'Etat qui laisse donc une grande autonomie de gestion aux territoires. Cela contribue à limiter les tendances centrifuges et, contre toute attente, nous n'avons plus de velléité de partition territoriale au Liban, comme ce fut le cas durant la guerre civile, avec celle d'un Etat chrétien encouragé par Israël.

L'EXPERIENCE FEDERALE IRAKIENNE

L'expérience menée par les USA en Irak est beaucoup plus formelle car le fédéralisme est inscrit dans la Constitution donnant à chacune des 18 provinces un gouvernement local. Cela évite une stricte division sur la base des trois principales communautés : les kurdes au nord, les arabes sunnites au centre et les arabes chiïtes au sud, qui conduirait à de vastes mouvements de population, car nous sommes loin d'avoir trois entités territoriales parfaitement homogènes. En outre des minorités chrétiennes et turkmènes sont dispersées dans les trois ensembles, ajoutant une nouvelle strate de complexité. Grâce au système fédéral l'administration américaine espère amener la démocratie dans le pays, laboratoire de la nouvelle gouvernance qu'ils aimeraient voir s'instaurer dans le monde arabe et musulman, sans provoquer pour autant un éclatement de l'Irak. A la différence du Liban, l'Irak est assez grand pour être divisé²³. Le système fédéral apparaît comme la meilleure option pour reconstruire le pays sur des bases démocratiques, pour éviter qu'avec l'inversion de pouvoir, qui s'est produite à la faveur des chiïtes en 2003, les persécutés d'hier deviennent les persécuteurs de demain.

Après un conflit interne, la théorie de la « bonne gouvernance » préconise paradoxalement la décentralisation pour unifier le pays²⁴. Car les populations attendent avant tout du nouvel Etat une amélioration de l'efficacité et de l'équité de la gouvernance, ainsi qu'une réduction de la pauvreté. Or un système centralisé est beaucoup moins efficace qu'un système décentralisé. En Afghanistan, le gouvernement Karzaï ne s'est guère préoccupé des périphéries, permettant ainsi aux Taliban de s'en emparer, ce qui remet en cause aujourd'hui la totalité de la politique de reconstruction du pays. La décentralisation irakienne donne de bien meilleurs résultats, permettant aux américains de se désengager tandis qu'ils se renforcent en Afghanistan. Cependant il faut nuancer les seuls effets bénéfiques de la

²² Fabrice Balanche : *Atlas du Proche-Orient arabe*, Paris, PUPS, 2011, pp. 44-45.

²³ On dit souvent du Liban qu'il est trop petit pour être divisé et trop grand pour être avalé.

²⁴ Brinkerhoff Derik et Ronald Johnson, « La décentralisation de la gouvernance locale dans les Etats fragiles : les enseignements tirés du cas irakien », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2009/4-Vol. 75.

décentralisation, car dans le cas de l'Irak, l'importance des ressources pétrolières dans certaines régions donnent aux gouvernements locaux les moyens financiers de répondre aux attentes de la population. Au contraire, dans le cadre du centralisme baathiste, les populations des périphéries pétrolières étaient frustrées de voir les revenus du pétrole captés par le centre sans grande redistribution. Mais cela implique que l'Etat central maintienne un système de péréquation entre les provinces pour éviter la frustration des provinces non-pétrolières. Sa légitimité n'en sera que plus reconnue auprès des territoires démunis.

Le second objectif de la décentralisation est de multiplier les sources de pouvoir afin que le terrain ne soit plus propice au retour de la dictature. Les gouvernements locaux constituent aussi des arènes pour l'opposition qui lui permet de contrôler la majorité au pouvoir. Ce sont également des instruments de formation et de promotion d'un nouveau personnel politique local. Dans le cas de l'Irak, les politiciens locaux possèdent une réelle légitimité auprès de la population, ce qui n'est pas le cas de ceux du centre, issus de l'opposition en exil le plus souvent et revenus en Irak dans les fourgons de l'armée américaine, tel Iyad Allawi, premier ministre irakien de mai 2003 à avril 2005. Le même problème risque de se produire en Syrie si le régime de Bachar el Assad tombe. En dernier lieu, la décentralisation offre une réponse alternative aux revendications ethniques qui ne manquent pas de s'exprimer après des décennies de frustration politique. Les Kurdes du Nord Irak disposent d'un territoire autonome et les arabes sunnites exclus du pouvoir central investissent les administrations locales dans les provinces centrales qu'ils contrôlent. En revanche, pour les chrétiens et les turkmènes le découpage territorial et la dispersion géographique les empêchent d'obtenir le même statut. Ils doivent s'en remettre à l'Etat central pour éviter une dérive « ethniciste » dans les gouvernements locaux.

Avant de conclure sur le succès de l'expérience fédérale irakienne, il faut souligner son caractère récent et le fait qu'il a été imposé par une puissance étrangère. Cette dernière tente de reconstruire l'Etat selon ses critères de bonne gouvernance et surtout en fonction de ses intérêts géopolitiques, ce qui est une limite notable au succès de l'opération²⁵. Le pari est risqué car une crise majeure peut conduire une des entités à faire sécession et créer son propre Etat. Les Kurdes sont tentés par cette solution mais leur division interne²⁶ et les pressions géopolitiques conjointes de la Turquie et de l'Iran empêchent la réalisation de cet objectif. Enfin, la grande force du

²⁵ Zahar Marie-Joëlle : « Les risques de *nation building* sous influence : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale* 2005/3 n°28, p 153-168.

²⁶ Le Kurdistan irakien est divisé en deux entités territoriales gérées par des partis concurrents, le PDK et l'UPK, qui savent néanmoins se réunir pour peser au parlement irakien. Adlig Berévan : « Le Kurdistan irakien », *Hérodote*, n°124, 2007.

gouvernement central irakien est de posséder d'énormes ressources financières, grâce aux exportations de pétrole, qui soutiennent sa légitimité. Cette situation tout à fait exceptionnelle est difficilement transposable, notamment à la Syrie voisine.

LES MINORITES EN SYRIE CRAIGNENT UN SCENARIO A L'IRAKIENNE

La Syrie baathiste ressemble à l'Irak de Saddam Hussein puisque nous avons une minorité au pouvoir, mais elle est chiite et domine la majorité arabe sunnite. Cependant, si le régime de Bachar el Assad n'est pas celui de la minorité alaouite, cette dernière est un des piliers du régime mais le régime n'a pas pour objectif premier de la favoriser outre mesure²⁷. Certes les alaouites, communauté méprisée et ostracisée pendant des siècles par l'islam sunnite, sont aujourd'hui des citoyens à part entière et le niveau de vie moyen de la communauté s'est nettement élevé depuis l'arrivée au pouvoir du Baath. Les enfants des paysans analphabètes de la montagne côtière sont désormais officiers dans l'armée, membres des services de sécurité, universitaires ou cadres administratifs. Cette promotion sociale n'aurait pas été possible sans le besoin de l'asabiyya d'Hafez el Assad de s'appuyer sur une minorité pour éviter d'être renversé par la majorité sunnite.

Car Hafez el Assad, originaire d'un village de la montagne alaouite où la structure tribale est très puissante, s'est inspiré du mode d'organisation locale pour construire son système de pouvoir²⁸. Son génie fut d'utiliser le mode d'organisation communautaire à son profit en unifiant la communauté alaouite autour de lui et en divisant la majorité sunnite, en utilisant les clivages ethniques, territoriaux, tribaux et sociaux. Les alaouites constituent la colonne vertébrale du régime par leur intégration dans les forces de répression et dans l'administration syrienne. Les troupes d'élites, comme la quatrième division, actuellement commandée par le frère de Bachar el Assad, Maher el Assad, sont exclusivement composées d'alaouites. Cependant les alaouites ne monopolisent pas tous les postes de premier plan. Les sunnites sont majoritaires dans le gouvernement ou à la tête des administrations, mais ils sont surveillés par des adjoints alaouites, qui sont les véritables décideurs. Hafez el Assad savait qu'il ne fallait pas que les alaouites s'approprient tous les postes de premier plan, car cela ne manquerait pas d'humilier la majorité sunnite. Il suffit de les faire surveiller par des adjoints alaouites ou simplement par les plantons, eux aussi venus de la Montagne alaouite, qui sont partout dans le monde arabe les yeux et

²⁷ Balanche Fabrice, « Clientélisme, communautarisme et fragmentation territoriale en Syrie », *A Contrario*, mars 2009.

²⁸ Batatu Hanna : *Syria Peasantry the Descendants of Its Lesser Rural Notables, and Their Politics*, Princeton University Press, Princeton, 1999.

les oreilles des services de renseignements. Les *moukhabarat*²⁹ deviennent à partir des années 1970, le corps le plus puissant du régime, au détriment du parti Baath et de l'armée.

Cette position centrale donne aux membres des *moukhabarat* des possibilités d'enrichissement incroyables car toute demande (bourse à l'étranger, ouverture d'un magasin, passeport, mariage avec un étranger, etc.) doit passer entre leurs mains. Bien entendu les différents services de renseignement sont contrôlés par des alaouites proches du président Hafez el Assad. Même si ces services recrutent dans toutes les communautés pour l'efficacité du travail, les non-alaouites n'ont que des rôles subalternes. Cependant, l'essentiel de la communauté alaouite travaille dans le secteur étatique : militaire et civil, à des postes qui ne permettent pas de s'enrichir énormément mais simplement d'acquérir une petite aisance et la sécurité de l'emploi. La minorité alaouite ne s'est donc pas enrichie de façon spectaculaire, excepté les proches du régime, car Hafez el Assad, tel un berger avisé, savait « qu'il ne faut pas trop nourrir ses chiens si on veut qu'ils gardent le troupeau ». Dans une perspective néo-khaldounienne³⁰, il est préférable que la communauté alaouite demeure à la limite de la pauvreté pour conserver son agressivité, condition indispensable pour que la *asabiyya* des Assad, père et fils, demeure au pouvoir.

Hafez el Assad n'avait aucune illusion, contrairement aux fondateurs du parti Baath, Michel Aflak (chrétien), Zaki A Salah al Din al Bitar (sunnite) et Zaki al Arzouzi (alaouite), sur l'efficacité de l'idéologie socialiste arabe par rapport aux liens primaires que constituent le tribalisme et le communautarisme. Cela ne l'a pas empêché de faire l'apologie du socialisme arabe dans ses discours, car il savait que le peuple a besoin d'une idéologie mobilisatrice et qu'il fallait masquer le caractère réel de son régime. Certes, les initiés ne sont pas dupes mais en politique, tout comme dans la religion alaouite, l'initiation est réservée à une minorité qui a accès au sens caché, tandis que les profanes ne connaissent que les apparences. Cependant, l'écran de fumée du nationalisme arabe s'est dissipé depuis plusieurs années, et la véritable nature du régime apparaît désormais aux yeux de tous. La contestation de l'autoritarisme syrien prend un tournant communautaire, même si les responsables de l'opposition s'en défendent. Ce sont essentiellement des arabes sunnites qui manifestent contre le régime et des alaouites qui les répriment³¹. Les minorités druze, chrétienne et ismaélienne se tiennent prudemment à l'écart de la contestation. Les élites religieuses chrétiennes soutiennent même officiellement le régime de Bachar

²⁹ Les services de renseignement.

³⁰ Lacoste Yves : *Ibn Khaldoun*, La découverte, Paris, 1995.

³¹ Balanche Fabrice : « Géographie de la révolte syrienne », *Outre Terre*, n° 29, octobre 2011.

el Assad par peur de l'islamisme. La population syrienne craint un scénario à l'irakienne si le régime devait tomber, ce qui signifie pour les chrétiens une émigration massive car ils ont peur d'être les premières victimes de la violence. Quant aux alaouites et aux druzes, ils envisagent un repli dans leur territoire refuge. Des milliers de familles alaouites de Damas et de Homs sont retournées s'installer dans la région côtière depuis quelques mois, craignant pour leur sécurité dans les zones à majorité sunnite. Il est significatif que la violence se soit rapidement calmée à Hama, bastion de la révolte des Frères Musulmans en 1982, car la ville est presque exclusivement sunnite, alors qu'elle se poursuit à Homs, ville qui comporte une forte minorité alaouite (25 à 30% de la population). Le sentiment anti-alaouite est exacerbé par certaines chaînes de télévision saoudiennes qui appellent à la haine des alaouites³², considérés comme des sectateurs ou des athées. Les assassinats d'alaouites à Homs alimentent cette peur au sein de la communauté et conforte le régime dans son attitude de fermeté.

Les Kurdes, qui s'étaient soulevés contre le régime en 2004, ont aujourd'hui une attitude beaucoup plus modérée. De nombreuses manifestations ont lieu dans les territoires kurdes du Nord-Est mais elles font beaucoup moins de victimes de part et d'autre. Le régime a répondu favorablement à certaines demandes de la communauté kurde, telle que la naturalisation des sans-papiers, l'ouverture d'écoles en langue kurde ou la formation de partis kurdes qui ne sont pas reconnus officiellement mais tolérés. Bachar el Assad utilise la menace kurde à l'intérieur, contre les populations Arabes sunnites de Jezireh, mais aussi d'Alep, et à l'extérieure à l'égard de la Turquie qui voit d'un mauvais œil l'apparition d'une nouvelle entité autonome kurde dans le Nord-Est syrien, qui plus est base arrière de mouvements kurdes radicaux. De juin à octobre 2011, les combats entre le PKK et l'armée turque dans le Sud-Est de la Turquie ont fait 150 morts, dont la moitié dans les rangs de l'armée. Les Kurdes syriens sont conscients des avantages qu'ils peuvent tirer de l'affaiblissement du régime de Bachar el Assad ; ils n'ont aucun intérêt à son renversement par la majorité arabe sunnite, islamiste ou non, soutenue par la Turquie d'Erdogan, qui reviendrait sur l'autonomie acquise.

Le communautarisme est le fondement du régime des Assad, qui n'ont fait qu'instrumentaliser le fonctionnement de la société syrienne, comparable aux sociétés libanaise et irakienne. Le développement n'a pas permis de

³² Le prédicateur salafiste syrien, Al 'Arur, basé en Arabie Saoudite a adressé un avertissement aux alaouites, sur la chaîne saoudienne Al Wisal : « il ne sera fait aucun mal à celui qui est resté neutre » mais qu'en ce qui concerne les autres, « nous les passerons au hachoir et donnerons leur chair à manger aux chiens » (Cité par Thomas Pierret sur son blog. <http://blogs.mediapart.fr/blog/thomas-pierret/041011/des-islamistes-syriens-tendent-la-main-la-communaute-alaouite>).

dissoudre les identités communautaires, car il n'était pas un but pour le régime mais un moyen de contrôle du territoire et de la population. Le communautarisme a perduré et s'est même renforcé puisqu'il est un précieux moyen d'accès aux ressources, qu'il s'agisse de celles de l'État ou du secteur privé. La contestation de l'autoritarisme et l'exigence de démocratie proviennent donc essentiellement de la communauté arabe sunnite. Elle a tout intérêt à ce que les voix du plus grand nombre l'emportent puisqu'elle est majoritaire en Syrie. Parmi les autres communautés, seuls quelques intellectuels rejoignent le mouvement de contestation, mais leur attitude est plus modérée que la moyenne des sunnites, acceptant des négociations avec le régime. La plupart des opposants marxistes, de toute confession y compris sunnite, préfèrent d'ailleurs le maintien du régime de Bachar el Assad, plutôt que l'arrivée au pouvoir des islamistes. « *Ce qu'ils redoutent, au fond, sans oser le dire pour la majorité d'entre eux, c'est la perspective de l'arrivée au pouvoir en Syrie, sous le couvert d'un "Etat démocratique madanî", des "islamistes", autrement dit des Frères Musulmans. Que cette éventualité soit faible ne suffit pas à atténuer leur inquiétude. A tout prendre, leur attachement pour la démocratie n'étant pas au-dessus de toute épreuve, ils préfèrent à cette éventualité le maintien en place du régime actuel.* »³³

LA JORDANIE : *cuius regio, eius religio*³⁴

Le régime jordanien est lui aussi confronté à une contestation de la rue, mais la situation est beaucoup moins grave qu'en Syrie. Pourtant la situation économique et sociale est comparable entre la Syrie³⁵ et la Jordanie, et les *moukhabarat* jordaniens sont tout aussi féroces que les syriens. Cette stabilité est liée au fait que la population jordanienne est la plus homogène des quatre États du Proche Orient arabe sur le plan communautaire : plus de 95% d'Arabes sunnites, une communauté chrétienne estimée à 3% de la population, une trentaine de milliers de Tcherkesses (0,5%) et quelques milliers de Druzes. Il est à noter que les Tcherkesses constituent la garde rapprochée du roi et sont donc la communauté la plus fidèle à la monarchie depuis son installation sur le trône en 1920. Après l'indépendance, les souverains hachémites ont caressé le rêve d'une grande Jordanie intégrant les territoires palestiniens. La Cisjordanie était partie intégrante du royaume jusqu'en 1967, date à laquelle elle fut occupée par Israël. Après la guerre des

³³ Leverrier Ignace : « L'opposition syrienne tiraillée entre la peur du régime et le soutien à la rue », 22 octobre 2011. <http://syrie.blog.lemonde.fr/>

³⁴ « Tel Prince, telle religion » : lors de la première Diète de Spire, en 1526, pour mettre fin à la guerre civile en Allemagne née avec la Réforme, il est décidé que chaque prince choisit le culte à pratiquer dans son État, les opposants doivent partir vers un autre État favorable à leur foi.

³⁵ Larzillière Pénélope : « Contestation et autoritarisme libéral en Jordanie », *Mouvements*, 2011/2 n°66, p. 104-109.

six jours, la Jordanie a maintenu l'administration civile dans ce territoire occupé, espérant son retour dans le giron jordanien. Cependant l'Intifada de 1987 a montré que le nationalisme palestinien était le plus fort, et le roi Hussein décida d'abandonner toute prétention sur la Cisjordanie et retira son administration des territoires occupés en 1988 pour se recentrer sur la Transjordanie d'origine.

Cependant le problème identitaire demeure car la majorité de la population jordanienne est d'origine palestinienne. Les recensements officiels affirment que la population d'origine palestinienne est inférieure à 50% mais en réalité elle atteint 70%. Certes l'ensemble de cette population ne se sent pas forcément étrangère en Jordanie et ne compte pas revenir en Palestine. Cependant le régime et les « Jordaniens d'origine » (les Transjordaniens) se méfient des Palestiniens et de leur potentiel de déstabilisation politique. En septembre 1970, « septembre noir », les organisations de libération de la Palestine tentèrent de renverser le roi Hussein jugé trop timoré à l'égard d'Israël. L'armée jordanienne et les Palestiniens s'affrontèrent violemment durant deux semaines, faisant plusieurs milliers de morts. Yasser Arafat et ses combattants furent contraints de quitter la Jordanie pour le Liban.

Pour contrer l'influence palestinienne le roi s'appuie sur les tribus bédouines qui composent l'essentiel des forces de sécurité du régime avec sa garde tcherkesse. Il poursuit ainsi le processus engagé par les britanniques avec la création de la « desert patrol force » à l'époque du Mandat. Le déclin économique des bédouins s'est accentué après l'indépendance du pays et ils n'ont d'autre choix que de devenir la garde prétorienne du régime. Mais cette intégration à l'Etat jordanien ne signifie pas que les bédouins soient privilégiés par le régime ; en fait les zones tribales font les frais d'une relative négligence gouvernementale. Ce sont les zones urbaines qui ont profité le plus des investissements de l'Etat. Une élite de commerçants et de bureaucrates issue des dynasties de notables jordaniens domine le pays et assure le palais de son soutien. Les entrepreneurs palestiniens sont peu à peu intégrés par association économique et par mariage. Le roi Abdallah a lui-même donné l'exemple en épousant une jordanienne d'origine palestinienne.

En 1983, la Jordanie subit de plein fouet le contre-choc pétrolier et l'Etat providence s'effondra. Les réductions budgétaires drastiques causèrent des révoltes dans les périphéries, notamment dans les zones tribales pourtant réputées fidèles à la monarchie, comme à Maan en 1989. L'expulsion de centaines de milliers de travailleurs palestiniens et jordaniens du Koweït et d'Arabie Saoudite, à la suite de la première guerre du Golfe, accentua la dépression économique de la Jordanie. La signature du traité de paix avec

Israël en 1994 et la normalisation des rapports de la Jordanie avec l'Arabie Saoudite lui permirent de retrouver une assistance économique de la part de l'Occident. Mais le rôle de protection des frontières orientales d'Israël qui est assigné au pays heurte également le fort sentiment pro palestinien. La monarchie hachémite se trouve donc dans une situation très inconfortable, prise en étau entre l'alliance américano-israélienne et les aspirations pro-palestiniennes et islamiques de sa population. Cependant le régime n'est pas violemment remis en cause comme en Syrie et les minorités ne se sentent pas menacées.

Car l'unité religieuse du royaume et le fait d'être un descendant du prophète donne au roi une légitimité que les islamistes ont du mal à entamer. Sur le plan politique, le système électoral uninominal à un tour et le découpage des circonscriptions favorise le vote tribal. Les notables élus redistribuent aux membres de leur tribu les avantages qu'ils tirent de leur présence au parlement. Ce clientélisme tribalo-nobiliaire soutient la monarchie face aux islamistes. Les minorités disposent de sièges réservés au parlement : 9 chrétiens, 1 Tchétchène et 2 Circassiens sur 104 sièges. Le ratio électeurs/député leur est très favorable ; il témoigne de leur fidélité à la monarchie hachémite. Les minorités se tiennent à l'écart de la contestation politique qui réclame notamment une véritable monarchie constitutionnelle et des élections libres. Cela réduirait leur représentation politique et favoriserait la montée des islamistes cantonnés jusqu'à présent dans l'opposition.

UN AVENIR INCERTAIN POUR LES MINORITES

Dans les divers pays du Proche-Orient, l'autoritarisme n'a fait que différer les problèmes entre minorités et majorités. La chute du régime Baathiste en Irak a ouvert la boîte de Pandore, provoquant une guerre civile qui a rapidement évolué vers une guerre communautaire sur le modèle de la guerre civile libanaise. Les chrétiens sont les premières victimes de la démocratisation de l'Irak. Cet exemple fait peur aux chrétiens syriens qui s'attendent à la même évolution en Syrie, en cas de chute du régime de Bachar el Assad. Si la Syrie suit le modèle irakien, elle risque de se retrouver morcelée par des territoires communautaires dans les périphéries, druze, alaouite et kurde, où pourront se réfugier les membres de ces communautés chassés par la violence intercommunautaire dans les zones arabes sunnites. Le fragile équilibre politique au Liban risque de voler en éclat et l'onde de choc se propager à la Jordanie. Ce scénario du pire a été évoqué en octobre 2011 par le Président Bachar el Assad lorsqu'il a demandé si l'Occident voulait voir en Syrie apparaître un nouvel Afghanistan ou des dizaines

d'Afghanistans³⁶. Ces menaces sont-elles fondées ? N'existe-t-il pas d'autre solution pour les minorités que la protection de l'autoritarisme ou la « persécution démocratique » par le plus grand nombre ? Les Etats pluricommunautaires sont-ils condamnés à la division territoriale comme l'Irak et la Syrie ou à une violence cyclique comme le Liban ? Alors que la Jordanie deviendrait un havre de paix grâce à son homogénéité communautaire ?

Ces questions nous interpellent et obligent à réfléchir à une alternative entre l'Etat centralisé unificateur et l'Etat décentralisé, moins unificateur en théorie, mais plus en pratique lorsque nous avons une mosaïque communautaire, car la décentralisation laisse respirer les communautés minoritaires. Les exemples du Liban, de la Syrie et de l'Irak doivent nous faire réfléchir sur le mode de gouvernement le plus approprié, pour éviter une fragmentation des Etats du Moyen-Orient, sur des bases communautaires selon le processus de libanisation explicité par Georges Corm³⁷. Le redécoupage territorial est une option qui ne peut être utilisée qu'en dernier ressort, car elle entraîne de la violence et de vastes mouvements de population tant les communautés sont entremêlées. Au final, il n'est pas sûr que cela règle les problèmes de coexistence car la partition en crée de nouveaux. Quel sera le devenir des communautés chrétienne et turkmène au Kurdistan irakien ? Que peuvent devenir les sunnites dans un éventuel Etat alaouite en Syrie ? L'idéal serait que les différentes communautés puissent vivre en bonne intelligence grâce à un mode de gouvernement approprié dans le cadre des Etats existants. Cependant soyons réalistes, la mondialisation fragilise les Etats et les systèmes autoritaires³⁸ sont appelés à céder la place à des démocraties. Or, cela va s'accompagner de périodes de troubles, souvent fatales pour les minorités qui se retrouvent en position de faiblesse face au déchaînement de la violence³⁹.

Le fait d'être dans une région convoitée pour ses ressources pétrolières et marquée par le conflit israélo-arabe accentue les problèmes. Car la géopolitique n'a pas laissé le temps aux Etat-nations de se construire après les indépendances. Le terme d'Etat tampon, expression empruntée à Georges Corm, convient parfaitement au Liban puisqu'il est, depuis

³⁶ Voulez-vous connaître un nouvel Afghanistan ou même des dizaines d'Afghanistan ? La Syrie n'hésitera pas à embraser toute la région. Si l'idée est de diviser la Syrie, cela reviendra à diviser toute la région." In « Bachar Al-Assad défie la communauté internationale », 30 octobre 2011, *Le Monde*.

³⁷ Corm Georges : *Le Proche-Orient éclaté : de la balkanisation à la libanisation*, Paris, Gallimard, 2007.

³⁸ Droz-Vincent Philippe : « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, 2004/6 - Vol. 54.

³⁹ Courbage Youssef et Fargues Philippe : *Chrétiens et juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, Payot, 2005.

l'indépendance, le terrain d'affrontement des puissances étrangères, grandes ou petites. Le titre de l'hymne national libanais « *Koulouna lil watan* » (« Tous pour la patrie »), n'est guère représentatif de la réalité politique puisque les différents partis, émanation des communautés et des clans, n'hésitent pas à aller chercher des soutiens à l'étranger ou à répondre favorablement aux sollicitations de l'étranger pour s'imposer sur la scène intérieure. Il ne faut donc pas nier la responsabilité des puissances extérieures dans la situation actuelle au Liban, et demain dans celle de la Syrie et de l'Irak. Cependant il serait naïf de croire qu'un Etat peut se construire en toute tranquillité, exempt d'influence extérieure.



